

AVENANT N° 4 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LE DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE ET LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE REGION ILE-DE-FRANCE

ENTRE :

Le Département de Seine-et-Marne, sis à l'Hôtel du Département – 12 rue des Saints-Pères – 77000 MELUN, représenté par le Président du Conseil départemental, agissant en application de la délibération n° 1/02 A du Conseil départemental en date du 2 février 2018, « le Département »,

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20180202-lmc100000016886-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 12/02/2018

Réception Préfet : 12/02/2018

Publication RAAD : 12/02/2018

ET :

La Chambre d'agriculture de région Ile-de-France, représentée par son Président, dont le siège social est situé au 19 rue d'Anjou – 75008 PARIS, anciennement dénommée « Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne », ci-après désignée « la Chambre d'agriculture ».

APRES AVOIR RAPPELE EN PREAMBULE :

Considérant que les relations entre le Département et la Chambre d'agriculture sont fixées par convention, signée le 15 septembre 2015.

Considérant que les modalités relatives au soutien apporté à la Chambre d'agriculture par le Département sont posées dans l'article 4 et qu'un avenant fixera chaque année le montant annuel de la subvention départementale, sous réserve du vote préalable des crédits par le Département, de la réalisation des objectifs de l'année précédente et du programme d'actions présenté.

Considérant que la Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne, située au 418 rue Aristide Briand - 77350 le Mée-sur-Seine, a fusionné avec la Chambre interdépartementale d'agriculture de l'Île-de-France et la Chambre régionale d'agriculture Ile-de-France n'en formant plus qu'une seule : au travers de la Chambre d'agriculture de région Ile-de-France, située au 19 rue d'Anjou – 75008 PARIS, comme indiqué ci-dessus.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET

Le présent avenant a pour objet d'acter la régionalisation de la Chambre d'agriculture et de fixer le montant de la subvention allouée par le Département à la Chambre d'agriculture de région Ile-de-France pour l'année 2018.

ARTICLE 2 – DISPOSITIONS MODIFIEES

Il est pris acte de la régionalisation de la « Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne » qui devient la « Chambre d'agriculture de région Ile-de-France » à compter du 1^{er} janvier 2018.

L'article 4-1 de la convention initiale est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« La subvention s'élève à 765 800 € (sept cent soixante-cinq mille huit cents euros) pour la quatrième année d'exécution (2018) ».

ARTICLE 3 – DISPOSITIONS NON MODIFIEES

Les dispositions de la convention initiale non modifiées par celles du présent avenant demeurent inchangées et applicables.

ARTICLE 4 – DATE D'EFFET DE L'AVENANT

Le présent avenant prendra effet à compter de sa signature par les parties.

Fait en 2 exemplaires originaux, à Melun le

Pour la Chambre d'agriculture
de région Ile-de-France

Le Président

Pour le Département de
Seine-et-Marne

Le Président du Conseil
départemental

ANNEXE : FICHES-ACTIONS 2018

Thème	Contenu	Montant fonctionnement	Montant investissement	Aide du département fonctionnement (€)	Aide du département investissement (€)
AXE 1 : L'agronomie : le conseil technique, l'animation des MAEC et la mise en œuvre du PCAE (Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations).					
Conseil technique	Rédactions et diffusions de 7 bulletins techniques (hebdomadaires / mensuel) et de guides culturels (4 / an)	200 000 €		140 000 €	
	Animation territoriale de proximité : MAEC, PAEC, conseils technico-économiques et environnementaux collectifs, individuels		150 000 €		105 000 €
	Equipe conseillers pour conseils techniques		50 000 €		35 000 €
	Equipements "Cloud" pour conseils techniques terrain (investissements)		29 286 €		20 500 €
	Outils de pilotage cultures, azote ...	34 285 €	30 000 €	24 000 €	21 000 €
	Animation territoriale Biodiversité MAEC		60 000 €		42 000 €
SOUS TOTAL AXE 1		234 285 €	319 286 €	164 000 €	223 500 €
AXE 2 : L'innovation et l'expérimentation					
Expérimentations	mise en place, suivi et visites de plateformes d'essais ;	130 000 €		91 000 €	
SOUS TOTAL AXE 2		130 000 €	0 €	91 000 €	0 €
AXE 3 : La valorisation et la promotion de l'agriculture seine-et-marnaise					
Participation événementielle	Foire de Coulommiers	15 000 €		10 500 €	
	Festival de la Terre	15 000 €		10 500 €	
	Forum de Provins	12 000 €		8 400 €	
	Autres événements	15 000 €		10 500 €	
	Kit événementiels (tout événement)		30 000 €		21 000 €
SOUS TOTAL AXE 3		57 000 €	30 000 €	39 900 €	21 000 €
AXE 4 : Les productions locales et les circuits de proximité					
Plateforme de produits locaux	Suivi du projet par chef de projet CA77	53 429 €		37 400 €	
	Accompagnement par filière au développement des productions	50 000 €	20 000 €	35 000 €	14 000 €
Etude	Réalisation Etude plateforme en interne	34 285 €		24 000 €	
SOUS TOTAL AXE 4		103 429 €	20 000 €	72 400 €	14 000 €
AXE 5 : Le développement rural					
Balade du Goût	Organisation et animation pour ouverture des fermes au public	20 000 €	15 000 €	14 000 €	10 500 €
Bienvenue à la Ferme	Animation réseau et recrutement nouveaux producteurs	20 000 €		14 500 €	
	Elaboration d'un kit de communication pour participation événementielle		15 000 €		10 500 €
Drive Fermier	Elaboration d'une communication pour recrutement client	15 000 €	15 000 €	10 500 €	10 500 €
	Animation association des producteurs du Drive / formations	20 000 €		14 000 €	
Méthanisation / photovoltaïque	Animation club climat / sensibilisation agriculteurs dans le cadre de la politique départementale	15 000 €		10 500 €	
	Accompagnement de projets	15 000 €		10 500 €	
Accompagnement collectivités	Participation à la rédaction de document et à l'animation	15 000 €		10 500 €	
SOUS TOTAL AXE 5		120 000 €	45 000 €	84 500 €	31 500 €
AXE 6 : L'installation et la transmission des exploitations					
Installation / transmission	Organisation de réunion sur la transmission des exploitations	15 000 €			10 000 €
	Accompagnement individuels et collectifs pour les agriculteurs souhaitant s'installer : étude du projet, viabilité économique, formations, ...	20 000 €			14 000 €
SOUS TOTAL AXE 6		35 000 €	0 €	0 €	24 000 €
TOTAL CONVENTION		679 714 €	414 286 €	451 800 €	314 000 €